

2010

Programme de formation au droit des jeunes

Comprendre et expliquer le droit aux jeunes

Droit familial

Mineurs étrangers non accompagnés

Droit scolaire

Secret professionnel

Autonomie et droits sociaux du mineur

Aide sociale

Le mineur et le droit pénal

Le mineur et la police

Aide et protection de la jeunesse

et plusieurs possibilités
de formations "à la carte"



asbl
Jeunesse
et Droit

www.jdj.be

SERVICE
DROIT
DES
Jeunes

PROGRAMME

Jeunesse et Droit ?

L'ASBL Jeunesse et droit est une organisation de jeunesse (service jeunesse) dont les activités comprennent un pôle formation. À ce titre, elle organise des formations, principalement mais pas exclusivement, à destination des moins de 30 ans.

Pour qui ?

Pour les professionnels ou bénévoles qui travaillent dans les divers secteurs de la jeunesse : enseignement, aide sociale, aide à la jeunesse, organisations de jeunesse, etc., tant publics que privés (services sociaux, services d'aide à la jeunesse ou de protection judiciaire, centres PMS, centres d'information, etc.).

Par qui ?

Les formations sont animées par des permanents des Services Droit des Jeunes ayant une expérience de plusieurs années dans les matières abordées.

Ils allient la connaissance théorique et la pratique de terrain des thèmes abordés. Leur approche sera donc tout aussi pratique et vivante que rigoureuse. Les principaux intervenants sont : Sandra Gérard, Denis Lamalle, Fabienne Bouchat, Aude Macaigne. Nous collaborons également avec des personnes ressources extérieures aux Services Droit des Jeunes dont Ana Somoano, Fabienne Druant, Anne Graindorge, Céline Olivier et avec des avocats dont Damien Dupuis, Géraldine Lénelle, Jean-Vincent Couck et Amaury de Terwangne.

Quels objectifs ?

Il s'agit de connaître les sources d'information juridique, de comprendre le fonctionnement du droit et des règles en général dans la société et de pouvoir veiller à leur application dans son cadre professionnel. Ceci revient à s'approprier l'outil juridique afin d'en faire un «outil de travail social» à part entière.

Cette connaissance du droit vise à ce que les pratiques et attitudes professionnelles des travailleurs sociaux soient basées sur des choix conscients.

Quelle méthode ?

Les formations abordent l'aspect théorique de la matière (vue d'ensemble des principaux textes législatifs et réglementaires et explications) de même que l'aspect pratique (analyse de la jurisprudence récente, discussions et échanges autour de situations concrètes apportées par les formateurs et/ou par les participants).

Une abondante documentation (lois, jurisprudence, doctrine, etc.) est remise aux participants. La familiarisation avec les aspects théoriques de la matière et avec leur implication dans le travail social se fait également par l'utilisation d'un syllabus au moment de la résolution de cas pratiques.

Modules de base

Comprendre et expliquer le droit aux jeunes

(1 module de 1 jour)

DATE : le mardi 26 janvier 2010

FORMATRICES : Sandra Gérard et Fabienne Druant

Cette formation aborde le fonctionnement législatif, exécutif et judiciaire de la Belgique. Quelle différence entre un décret et une loi ? Quelles sont les compétences des différentes juridictions (le Conseil d'État, le tribunal de la jeunesse, le tribunal du travail, la Cour Constitutionnelle,...) ? Quelle différence entre une décision du tribunal de la jeunesse et une ordonnance de cabinet ? Qui a droit à un avocat dans le cadre de l'aide juridique ? Cette mise à niveau est conseillée avant de suivre les formations suivantes où ces notions ne seront plus systématiquement abordées.



Droit familial

(1 module de 2 jours)

DATES : les jeudi 4 février et mardi 9 février 2010

FORMATRICES : Fabienne Bouchat et Aude Macaigne



Autorité parentale, tutelle civile, tutelle officieuse, responsabilité civile, filiation, changement de nom et de prénom, adoption, abandon et non représentation de l'enfant, audition du mineur (séparation des parents), droit aux relations personnelles, obligation alimentaire (saisies), mariage, cohabitation légale, etc.

Mineurs étrangers non accompagnés

(1 module de 2 jours)

DATES : les mercredis 3 et 31 mars 2010

FORMATRICES : Géraldine Lénelle et Anne Graindorge

Qui sont les MENA ? Détermination de l'âge, demande d'asile, procédure spécifique aux mineurs, recours, autres types de séjour, recours, retour, capacité à agir en justice, la tutelle et les autres substituts de l'autorité parentale, le logement chez des personnes privées, en centre d'accueil ou en institution, les moyens de subsistance, la scolarité et les classes passerelles, le minerval, l'équivalence des diplômes, la sécurité sociale (mutuelle, allocations familiales).



Droit scolaire

[1 module de 2 jours]

DATES : les mardis 20 et 27 avril 2010

FORMATEURS : Sandra Gérard et Denis Lamalle



Obligation scolaire, le droit à l'instruction, le libre choix de l'école, l'organisation de l'enseignement, les classes passerelles pour primo-arrivants, la discipline et les exclusions, les recours, la fréquentation scolaire, régularité et irrégularité, conséquences et recours, la sanction des études et le passage de classe, les certificats et diplômes, les recours contre les décisions des conseils de classe, les centres PMS, l'articulation du monde de l'enseignement avec l'aide à la jeunesse, ...

Secret professionnel

[1 module de 2 jours]

DATES : les jeudis 20 et 27 mai 2010

FORMATEURS : Fabienne Druant et Jean-Vincent Couck

Dans quels cas doit-on garder le secret ? Quand peut-on révéler des confidences ? Quand est-on tenu de parler ? Qu'est-ce qui est secret ? Qui est tenu par le secret professionnel ? Quelle est la raison d'être du secret professionnel ? Qu'est-ce que le secret partagé ? Qu'est-ce qu'un code de déontologie ? Est-ce un texte obligatoire ? Quelles sanctions en cas de non respect ? Que peut faire quelqu'un qui estime que les confidences qu'il a faites ont été trahies ?



Autonomie et droits sociaux du mineur

[1 module de 2 jours]

DATES : les jeudis 10 et 17 juin 2010

FORMATEURS : Damien Dupuis et Denis Lamalle



Autorité parentale (accord au SAJ, gestion des biens, correspondance des mineurs, traitement médical et vie affective, etc.), émancipation, domicile, crime contre l'ordre des familles (débauche, cohabitation juvénile), capacité du mineur (signature, rescision pour lésion), obligation alimentaire, le mineur et

la banque, le contrat de travail (signature et revenus du mineur), allocations familiales, mutuelle, le jeune et la justice (constitution partie civile, action en justice pour obligation alimentaire), l'aide juridique gratuite, etc.

Aide sociale

[1 module de 2 jours]

DATES : les jeudis 23 et 30 septembre 2010

FORMATEURS : Ana Somoano et Damien Dupuis

Rappel sur le rôle et le fonctionnement du CPAS, la loi sur le revenu d'intégration sociale, conditions d'octroi, prise de décision, notification et recours, contenu et signature du contrat.

L'aide sociale et ses différentes formes (aide matérielle, juridique, sociale, éducative, aide

CPAS

urgente, aide au logement, aide médicale), conditions d'octroi, l'aide à certaines catégories de personnes (les mineurs, les étrangers, les personnes en séjour illégal), compétence territoriale du CPAS, obligations du CPAS incompetent, les remboursements, les débiteurs d'aliments.

Le mineur dans le droit pénal

[1 module de 2 jours]

DATES : les jeudis 21 et 28 octobre 2010

FORMATEURS : Amaury de Terwangne, Isabelle Dogne et Céline Olivier



Le droit pénal s'applique aussi dans le cadre des mesures protectionnelles. Par ailleurs, qu'il soit victime ou auteur, le mineur peut être pris en charge ou sollicité par le droit ou les juridictions pour adultes. Comment cela se passe-t-il en cas de désaisissement ? Comment se passent les auditions d'enfants victimes, etc. ? Existe-t-il des aménagements liés à la minorité du jeune ?

Le mineur et la police

[1 module de 2 jours]

DATES : les mardis 23 et 30 novembre 2010

FORMATRICES : Sandra Gérard, Isabelle Dogne et Jean-Luc Bodson

Quand la police peut-elle effectuer des contrôles d'identité, des fouilles, utiliser les menottes, combien de temps un jeune peut-il rester au poste, ses parents doivent-ils être avertis ? Un jeune victime peut-il seul déposer plainte, peut-il se faire accompagner dans le cadre d'une audition, ... ? Ces questions seront abordées lors de cette formation qui tentera de délimiter le cadre d'intervention de la police face au mineur et les droits de ce dernier.



Aide et protection de la jeunesse

[1 module de 3 jours]

DATES : les mardi 14, vendredi 17 et jeudi 23 décembre 2010

FORMATEURS : Amaury de Terwangne, Fabienne Druant et Céline Olivier



Protection judiciaire de la jeunesse : compétence du tribunal de la jeunesse à l'égard des parents, mineur ayant commis un fait qualifié infraction, les différents acteurs (police, procureur du Roi, juge de la jeunesse, SPJ, les institutions, ...), procédure devant le tribunal de la jeunesse, compétences du juge de la jeunesse, droits de la défense, mesures applicables, recours. Ré-

forme.

Aide à la jeunesse en communauté française et à Bruxelles : rôles du Conseiller, du Directeur de l'aide à la jeunesse, du tribunal de la jeunesse dans le cadre du décret, la notion d'accord, les conséquences d'un désaccord. Intervention du tribunal de la jeunesse à l'égard des mineurs en danger à Bruxelles. L'aide aux enfants victimes de maltraitance.

Formations "à la carte"

Il est également possible d'organiser des formations au droit des jeunes à la demande d'équipes de travail, compte tenu des besoins spécifiques de celles-ci. Ces formations peuvent être assurées dans différentes villes.

RENSEIGNEMENTS

Prix ?

70 euros par journée de formation (donc 140 euros par module de deux jours, 210 euros le module de 3 jours). Ce prix comprend les pauses café et une abondante documentation.

Lieux et horaire ?

Namur : Auberge des Tanneurs, salle Reggiani (sauf formation du 26/01/10 : salle Pigeonnier), 13 rue des Tanneries à 5000 Namur. Elles se déroulent de 9h30 à 16h30, avec une pause de 12h30 à 13h30.

Inscription ?

Au moyen du talon réponse ci-dessous. Le nombre de places est limité à 20 par groupe. L'inscription est considérée comme définitive dès réception du paiement sur le compte 068-2008803-57 de l'asbl Jeunesse & Droit et dès que le bulletin d'inscription a été renvoyé ou faxé à :

Jeunesse & Droit, Rue Ch. Steenebruggen 12, 4020 Liège
Tel : 04/342.61.01 - Fax : 04/342.99.87 -
e-mail : secretariat@droitdesjeunes.com

Voyez également www.jdj.be

Renseignements ?

Contenu des formations et formations "à la carte" (par e-mail svp) :

Cécile Mangin cm_sdj@droitdesjeunes.com
ou 02/209.61.65



Bulletin d'inscription

À renvoyer à l'ASBL Jeunesse et droit, 12 rue Charles Steenebruggen, 4020 Liège
ou faxer au n° [04/342.99.87](tel:043429987)

Je soussigné(e)

Organisme :			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Tél :		Fax :	
		E-mail :	

Adresse complète de facturation si distincte de celle qui précède :

Nom :		Adresse :	
Code postal :		Ville :	

M'inscris aux journées de formation droit des jeunes suivantes :

- | | |
|--|--|
| ☐ Comprendre et expliquer le droit aux jeunes | ☐ Autonomie et droits sociaux du mineur |
| ☐ Droit familial | ☐ Aide sociale |
| ☐ Mineurs étrangers non accompagnés | ☐ Le mineur et le droit pénal |
| ☐ Droit scolaire | ☐ Le mineur et la police |
| ☐ Secret professionnel | ☐ Aide et protection de la jeunesse |

Soit un total de journées à 70.00 euros la journée

Je réglerai par virement bancaire dès réception de la facture le montant total de euros

Date :

Signature :

Cachet :